

PRG



**Parti
Radical
de Gauche**

PROGRAMME

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

REPUBLIQUES ET INSTITUTIONS	1
FINANCES ET ECONOMIES.....	1
PROTECTION DE L'ECONOMIE SUISSE.....	1
LES IMPOTS.....	2
AFFAIRES PRIVEES.....	3
INSTRUCTION PUBLIQUE ET FORMATION.....	3
DROITS HUMAINS.....	4
DEMOCRATIE DIRECTE.....	5
LAICITE.....	6
SECURITE.....	7
POLICE.....	7
POMPIERS (SERVICES INCENDIES ET SECOURS).....	7
PRISONS.....	8
SYSTEME JURIDIQUE.....	9
SERVICE A LA COLLECTIVITE.....	9
LOCAL	10
SANTE.....	10
LOGEMENT.....	11
INTERNATIONAL	23

REPUBLIQUE ET INSTITUTIONS

LE SOUCI DE L'INDIVIDU ET LA LUTTE POUR LE BIEN COMMUN

FINANCE ET ECONOMIE

1. EN FINIR AVEC LE NEO-LIBERALISME

Nous combattons les théories économiques néolibérales. C'est pourquoi :

- nous voulons que l'accès à la santé, à la sécurité, au savoir, à l'électricité, à l'eau, aux transports soit garanti pour tous
- nous sommes contre le principe de l'austérité
- nous voulons l'arrêt immédiat des privatisations et de l'externalisation des services publics (Swisscom, les CFF, la Poste et la RTS restent ou redeviennent des services entièrement publics)
- nous projetons la création d'un courrier électronique suisse et public protégé des espionnages internationaux
- nous appelons à l'interdiction de la sous-traitance abusive et du dumping salarial au sein des services publics
- nous visons une amélioration constante des services publics selon les besoins de la population
- les partenariats publics-privés doivent servir l'intérêt général en priorité
- les baisses d'impôts participant à la mise en péril des prestations sociales et du service public doivent être par principe interdites

2. PROTECTION DE L'ECONOMIE SUISSE

Le protectionnisme économique est légitime ; il doit donc être appliqué si nécessaire pour protéger les intérêts de la population, de la production, des PME et des artisans locaux.

Le Parti Radical de Gauche refuse tous les traités de libre-échange qui menacent l'État et la démocratie (TISA, TAFTA, etc.). Il interdit également tout licenciement d'employés prévu pour augmenter les bénéfices et les dividendes des actionnaires. Parallèlement, les multinationales doivent être soumises à la même législation que toute autre entreprise suisse. De plus, ces multinationales doivent engager une

majorité d'employés locaux, autant que possible et ne pas faire venir leurs propres employés de l'étranger. En outre, ces employés ne peuvent pas bénéficier du moindre passe-droit en matière de logement.

En matière de gestion foncière, les organisations internationales ne bénéficient pas non plus de passe-droits.

Tous les avoirs bancaires terroristes ou dictatoriaux déposés dans des banques suisses seront gelés et gérés de concert avec la justice internationale.

La monnaie helvétique (CHF) reste la monnaie nationale et est toujours garantie par la Banque Nationale Suisse. Le Parti Radical de Gauche soutient l'initiative « Monnaie pleine ». Les monnaies locales, complémentaires et /ou alternatives sont également soutenues sous la condition du point précédent.

3. LES IMPOTS

Le financement des services publics est assuré par nos impôts, accessoirement par des mécènes, en aucun cas il ne doit l'être par du sponsoring.

Le Parti Radical de Gauche prône une équité face à l'impôt; cela implique l'interdiction des forfaits fiscaux, le combat contre l'évasion fiscale, et une imposition fiscale en fonction de l'intérêt général. Cela doit donc passer par une révision des barèmes. De plus, les baisses d'impôts dans les entreprises doivent servir à l'autofinancement et non à la rémunération du capital.

Nous refusons la RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises), telle qu'elle est actuellement proposée, tant sur le plan cantonal que fédéral.

Le Parti Radical de Gauche est favorable à la taxe Tobin (taxe sur les transactions financières).

4. AFFAIRES PRIVEES

Le virage vers le virtuel impose de relever de nouveaux défis et de s'adapter à des technologies sans cesse en progrès. Aussi, la neutralité du web doit être absolument obligatoire et les données privées défendues. L'Internet des objets est acceptable sous la condition du point précédent.

Les services de télécommunication doivent proposer des abonnements internet sans télévision.

L'économie circulaire est vivement encouragée.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET FORMATION

5. LE RETOUR D'UN CADRE EXIGEANT ET DE LA GRATUITE

L'instruction est le rôle premier de l'école; le comportement à l'école est dicté par l'école, les associations de parents ou d'élèves ont voix consultative, non décisionnaire. Les conseils d'établissement sont supprimés.

Le règlement de l'institution scolaire est le même pour tous (égalité devant la loi). Les sanctions ne peuvent donc pas être évitées pour raison personnelle de l'élève ou des parents. L'institution scolaire est seule compétente en la matière.

L'école publique est publique et ne peut donc être privatisée ou semi-privatisée, y compris les Hautes Ecoles Spécialisées et l'Université.

Nos principes sont donc les suivants :

- l'école est laïque
- les études sont gratuites (y compris l'inscription et le matériel), également pour le cursus universitaire ou HES
- les effectifs sont suffisants, tant pour les enseignants que pour le personnel administratif, technique, et parascolaire qui sera engagé en fonction des besoins
- le nombre d'élèves par classe doit permettre une pédagogie efficacement
- les évaluations chiffrées sont maintenues et régulières
- les établissements scolaires sont prévus, pensés et construits en fonction des besoins de la population
- le Service de Protection des Mineurs obtient les moyens de protéger réellement les mineurs et bénéficie du soutien économique équivalent à ses besoins
- Dans cet esprit, nous proposons :
- le port de l'uniforme pour la durée de la scolarité obligatoire
- l'introduction d'une note de comportement certificative à l'école obligatoire
- la restriction de l'usage des tablettes à destination des élèves pendant les cours, à l'exception des cours MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication).

DROITS HUMAINS

6. TOUS LES CITOYENS SONT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS ET EN DEVOIRS

- Le droit de l'individu prime sur les considérations communautaires ou commerciales
- L'égalité femme-homme est défendue à tout prix (droits, salaires, etc.) et ceci sans discrimination positive
- Maintien du droit à l'avortement et soutien aux plannings familiaux
- La législation pénale propre aux atteintes sexuelles aux personnes (agressions, viols, actes pédophiles, etc.) est renforcée
- Le mariage (et autres types de vie commune) et l'adoption sont possibles pour tous les citoyens
- Les unions forcées sont interdites, punies et invalidées selon la Loi suisse
- Les mutilations imposées et non-médicales, sur personnes incapables de discernement, sont proscrites, quelle qu'en soit la raison
- Les LGBTIQ ont les mêmes droits que tout autre citoyen
- Tout citoyen a le droit de décider de son genre
- L'intersexualité (genre anciennement connu sous le terme d'hermaphrodisme) est reconnue par l'administration, et les intersexuels ne peuvent être opérés sans leur consentement
- Les aînés et les personnes handicapées ont des soins et des conditions de vie dignes
- Les assurances sociales sont défendues et améliorées (AVS, AI, prestations complémentaires, etc.)
- L'âge de la retraite n'est pas rallongé
- Pour le droit au suicide assisté et à l'euthanasie, et contre l'acharnement thérapeutique
- Les services de l'Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail, ainsi que la lutte contre le harcèlement sont soutenus
- La vie privée et la protection des données sont des droits inaliénables
- La liberté de manifester est élargie (sans amende aux organisateurs si un service d'ordre est mis en place au sein des manifestants)
- Le Parti Radical de Gauche milite pour que la Suisse soit signataire de la ratification de la Charte Sociale Européenne de 1996.

DEMOCRATIE DIRECTE

- Le quorum (taux minimum de suffrage de listes requis pour obtenir des sièges), actuellement fixé à 7 %, est abaissé
- Un plafond est fixé pour les subventions de campagne et de partis; ces subventions sont absolument transparentes
- La publicité pour les campagnes électorales ou de votations se font uniquement dans des espaces publics prévus à cet effet
- Le nombre de signatures nécessaires à l'initiative et au référendum n'est pas augmenté
- Le vote blanc est comptabilisé dans le pourcentage final
- Le vote est obligatoire, même blanc
- Le transport des urnes doit être effectué par des agents de police et non par des agents de surveillance privés.

LAÏCITE

7. LE DROIT A LA DIFFERENCE, SANS LA DIFFERENCE DES DROITS

A Genève, la laïcité garantit la paix religieuse et la cohésion sociale

- Les Églises et l'État sont strictement séparés
- Les représentants de l'État (employés, élus) s'abstiennent de manifester leurs croyances religieuses par des propos ou des signes convictionnels, dans le cadre de leur fonction
- Les élèves sont soumis à la même règle jusqu'à la fin de leur cursus scolaire (fin du secondaire II)
- Le domaine public est préservé de tout prosélytisme et célébrations religieuses (stands, discours au micro, défilés, cérémonies)

Les libertés de conscience, de croyance, et de culte sont garanties

- La liberté d'expression inclut le droit au blasphème
- Les organisations religieuses et leurs représentants sont soumis au seul droit local
- Le financement des organisations religieuses et de leurs représentants est transparent

Ni discriminations, ni privilèges

- Le financement public de la Faculté de théologie est supprimé

- La collecte de l'impôt ecclésiastique par l'État est supprimée
- Les carrés confessionnels dans les cimetières publics sont supprimés
- La construction des lieux de cultes (cimetières, minarets, pagode, etc) relève de la loi générale et se fait avec un financement privé

SECURITE

8. POLICE

Dans un état républicain, la sécurité est un droit pour tout individu. Elle ne doit pas être le privilège de quelques-uns. C'est pourquoi, nous soutenons l'engagement d'effectifs de police en fonction des besoins de la population, aujourd'hui (au vu du contexte international et régional) plus forts que dans les années précédentes.

Le Parti Radical de Gauche soutient les forces de l'ordre, et veille à leurs bonnes conditions de travail, notamment par :

- la volonté d'une réunification progressive de toutes les polices sur le modèle de la police cantonale (statut, salaire, formation, prérogatives)
- l'arrêt de l'externalisation et de la privatisation des services de surveillance dans les institutions publiques et lors des événements publics
- la réouverture des commissariats (qui ont été fermés ou dont les horaires ont été réduits) et l'ouverture de commissariats en nombre suffisant
- l'ouverture 24H/24 de tous les commissariats
- la garantie d'une formation continue aux services de police afin qu'ils puissent mieux comprendre et appréhender les problématiques cantonales, fédérales, internationales, psychologiques, et éducatives
- la promulgation d'échanges entre la police cantonale et les polices françaises
- le soutien matériel et l'achat de véhicules en suffisance

En outre, nous estimons qu'il faut promouvoir les îlotiers dans chaque quartier, les patrouilles pédestres, ainsi que les correspondants de nuit et les chuchoteurs (sur le modèle de ce qui se fait à Meyrin ou à Vernier, ces médiateurs sociaux comblant l'espace vacant entre la police et les travailleurs sociaux).

9. POMPIER SIS (SERVICE INCENDIE ET SECOURS)

Le Parti Radical de Gauche est pour le maintien des services bénévoles de pompiers communaux ; parallèlement, et pour mieux assurer la sécurité sur le territoire, il faut engager du personnel professionnel en nombre suffisant, ceci afin de garantir effectivement la présence sur les lieux du sinistre dans les 12 minutes.

- Les Services Incendie et Secours doivent être cantonalisés et connectés avec leurs homologues français et européens
- En fonction des besoins de la population, construction de nouveaux bâtiments dévolus aux SIS
- Soutien matériel adéquat

10. PRISONS

Le pouvoir judiciaire qui prononce les condamnations doit disposer d'un nombre suffisant de magistrats (procureurs, juges, juges assesseurs et greffiers) ainsi que de locaux parfaitement adaptés aux normes légales et en nombre adapté.

Le Parti Radical de Gauche soutient le secret médical, élément essentiel de la thérapie, et particulièrement la thérapie au sein de Curabilis.

Il faut assouplir la détention administrative afin de ne pas incarcérer inutilement des personnes qui n'ont pas de papiers.

Nonobstant, le Parti Radical de Gauche considère que les détenus doivent être sociabilisés afin de pouvoir être un jour réinsérés dans la société. Cela implique que, durant l'exécution de la peine, l'accès à de véritables ateliers doit être garanti aux détenus d'une part, d'autre part que le parcours des détenus soit adapté : dans un premier temps en unité fermée, puis semi-ouverte à l'intérieur de l'établissement pour terminer dans un espace ouvert sur l'extérieur avec, à la clef, des sorties ou des stages accompagnés.

Nous devons construire des bâtiments en suffisance afin de garantir aux détenus l'espace conforme aux Droits de l'Homme lors de leur détention. Ces établissements seront clairement affectés à des missions particulières:

- centres pour la détention préventive
- bâtiments pour détenus faisant l'objet de mesures
- établissements pour les exécutions de peine
- immeubles de réinsertion transitoire

L'augmentation de l'effectif des agents de détention doit être en conformité avec les besoins de la population.

Enfin, le convoyage des détenus reste impérativement une tâche régalienne et ne doit donc absolument pas être confiée à des sociétés privées.

11. SYSTÈME JURIDIQUE

Le Parti Radical de Gauche prône une adaptation des lois, afin de lutter réellement contre les abus de la spéculation, l'évasion fiscale, et les conséquences de l'irresponsabilité des multinationales. La loi doit également défendre les lanceurs d'alerte et prévoir des indemnités lorsque la violation du secret de fonction est motivée par la défense de l'intérêt général.

Une assistance juridique doit pouvoir être apportée aux usagers ne disposant pas des moyens suffisants pour être défendus efficacement.

Le montant des amendes est à calculer en proportion de la richesse et du revenu.

Il faut punir plus sévèrement les personnes multi-récidivistes et mieux anticiper ce genre de cas.

12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- Le service à la collectivité est universel et obligatoire
- Les hommes et les femmes font à égalité leur service à la collectivité
- Le service à la collectivité est civil ou militaire, au choix

Il ne doit cependant pas y avoir de concurrence économique entre les civilistes effectuant leur service civil et les chercheurs d'emploi ou de stage.

LOCAL

LE LOCAL, UNE VALEUR SÛRE

SANTE

Le Parti Radical de Gauche considère que les soins médicaux et hospitaliers sont un droit inaliénable et inconditionnel, et défend les principes suivants :

- création d'une assurance maladie cantonale et/ou intercantonale publique
- inclusion de la couverture dentaire dans la LaMal
- remboursement des frais et médicaments allopathiques, homéopathiques et autres, prescrits par un médecin (IMAD et autres prestataires de service)
- simplification/facilitation de l'accès au cannabis thérapeutique
- suppression des subventions versées au secteur privé

Les Hôpitaux Universitaires de Genève sont un service public de qualité et d'utilité générale et ne doivent pas devenir des centres de profit. Il faut donc les «ré-étatiser» complètement. L'ensemble de son personnel est engagé en fonction des besoins de l'établissement et de la population avec une préférence locale, à l'exception des étudiants en formation. Tous les employés de l'hôpital doivent maîtriser le français.

Selon ces préceptes, il est nécessaire d'obtenir :

- un engagement de personnel en suffisance
- le rétablissement du rôle des permanences
- l'amélioration des conditions de travail du personnel de santé et hospitalier
- la suppression du droit accordé aux médecins étrangers de travailler 90 jours en Suisse sans autorisation (dit «*la loi des 90 jours*»)
- l'augmentation du nombre de places d'étudiants dans le domaine de la santé sociale (infirmiers, médecins, aide-soignants...) sans baisser les exigences

Il faut enfin promouvoir les services publics de psychiatrie en augmentant le nombre de médecins, d'infirmiers et d'employés dans ces structures, afin d'assurer le bien-être des patients et de leurs familles. Cela passe également par la construction de

nouveaux bâtiments pour garantir des soins adéquats et un cadre humain. Au niveau sécuritaire, il convient de ne pas laisser les malades sortir des centres quand ils sont un danger pour eux-mêmes et pour les autres, et d'augmenter la surveillance des hôpitaux psychiatriques afin de limiter les fugues et la présence de dealers de drogue dans les parcs environnants.

LOGEMENT

Le Parti Radical de Gauche demande que l'application du droit au logement soit inscrit dans la Constitution genevoise.

Bien entendu, le Parti Radical de Gauche soutient la Loi portant sur la Démolition, Transformation, et Rénovation (LDTR), mais - pour le bien de la cause des locataires - désire opérer les améliorations suivantes :

- prolongation à 5 ans du contrôle des baux par l'État après démolition, transformation, ou rénovation
- transformation de locaux commerciaux en logements sans compensation
- abrogation de la limitation à 7 pièces en ce qui concerne le contrôle du loyer par l'État

La politique d'urbanisation et le développement du Canton de Genève doit être harmonieuse ; la densification immobilière ne peut donc se faire qu'en adéquation avec la qualité de vie (parcs, écoles, transports).

En outre, nous sommes favorables à un rôle accru de l'État en matière de :

- contrôle des loyers établis par les propriétaires et les régies privées
- mixité sociale des logements
- calcul des loyers en fonction des mètres carrés (la cuisine ne peut plus être considérée comme une pièce)

Nous luttons contre la spéculation immobilière. Dans cet esprit, nous sommes favorables à la réquisition des logements et bâtiments vides, et des lits froids. Toute forme de congés-ventes est également à proscrire.

En matière de logement social, nous nous opposons à toute spéculation sur les loyers au sein de l'Hospice général, et militons pour que la proportion de logement social mis à disposition soit augmentée.

L'État doit prendre en charge la politique d'accueil des sans-abris.

Préservation du patrimoine immobilier de l'État.

Perception d'une taxe sur chaque opération immobilière des régies privées et propriétaires.

EMPLOI

Il est question ici d'appliquer la préférence à l'engagement des résidents du canton (Suisses et permis valables). L'État doit être un employeur exemplaire et se donner les moyens en ressources humaines lui permettant d'assurer sa mission en tout temps.

Axes principaux :

- lutte contre la recrudescence des working poors à Genève (hôtellerie, restauration, nettoyage, entre autres)
- salaire minimum cantonal
- interdiction des stages non rémunérés
- limitation des CDD
- limitation et comptabilisation complète des heures supplémentaires par pointage
- en cas de sous-traitance : le mandant est tenu pour responsable de l'application des règles concernant la Loi et le Droit du travail, ainsi que de l'application des conventions collectives par le ou les sous-traitant(s)
- dumping salarial et sous-traitance abusive beaucoup plus sévèrement condamnés par la loi
- augmentation des moyens et des effectifs des inspecteurs du travail
- défense et extension des conventions collectives
- augmentation du nombre de semaines de vacances par année
- congé maternité-paternité d'une année
- revalorisation du fonds chômage, afin de financer des projets portés dans le domaine de l'insertion professionnelle
- encouragement à la formation professionnelle
- soutien aux projets destinés à des jeunes sans formation, afin de leur éviter la précarité et la délinquance
- partage du temps de travail encouragé

- législation de tout le secteur 4.0 (emplois, investissement, propriété intellectuelle, protection des données, formation, protection) afin de remettre des limites et des frontières dans un système qui n'en a plus
- opposition absolue à l'automatisation de l'emploi (Autoscan Migros et Coop)

CULTURE

Le Parti Radical de Gauche estime qu'il existe un manque de clarification des responsabilités entre la Ville de Genève et le Canton. Si le Canton endosse davantage de responsabilité et d'initiatives en matière culturelle, cela doit passer par la création de la fonction de Conseiller d'État à la Culture.

Concernant les médias, il faut :

- que la RTS soit neutre et reflète la diversité d'opinions
- défendre la qualité de l'information à la RTS, ainsi que la qualité et les conditions de travail de ses journalistes
- que la liberté de la presse et l'indépendance des journalistes soient non négociables
- lutter contre le monopole des grandes maisons de presse et défendre la diversité des journaux

Pour les arts vivants :

- Augmentation des subventions étatiques afin de promouvoir les festivals, les artistes, leur travail et leurs œuvres (subventions, subventions nominales, bourses, résidences, prix)
- Création de nouveaux espaces d'activités (ateliers d'artistes, salles de répétition, etc)
- Révision du fonds de soutien aux compagnies locales émergentes afin que ce fonds subventionne des compagnies véritablement émergentes et non des théâtres désormais institutionnalisés
- Création du Pavillon de la danse
- Soutien au Fonds Intermittents
- Recalcul du délai-cadre pour les intermittents en leur faveur
- Soutien et développement des espaces culturels alternatifs (Gravière, Usine, Mottatom, Usine Kugler, autres)
- Subventionnement de la Nouvelle Comédie et établissement d'un budget concurrentiel avec le reste de l'Europe (évalué environ à 17 millions)

- Aide à la création d'événements artistiques promouvant les artistes locaux (lors desquels les oeuvres des étudiants et des artistes locaux peuvent être contemplées et achetées par la population, etc...)
- Pour la transformation de la Champignonnière de la Bâtie en lieu de culture alternative
- Soutien à la motion pour le maintien de l'Opéra des Nations sur la rive droite

Le Parti Radical de Gauche désire l'augmentation de la péréquation cantonale à CinéFoRom, et assure FonctionCinéma et les cinémas indépendants de son soutien.

Enfin, nous souhaitons une réforme de la rémunération des écrivains qui se produisent publiquement (lectures, conférences, entretiens, etc.), ainsi qu'un soutien important aux éditeurs et imprimeurs locaux (livres, BD, affiches, photo...)

En marge du volet emploi, le Parti Radical de Gauche s'oppose à la privatisation du statut des employés fixes dans les grandes institutions culturelles genevoises (Grand Théâtre, Comédie, MAH, etc...)

AGRICULTURE

Nos principes de base sont l'interdiction des produits Monsanto (Round-Up, etc.), Bayer, Syngenta, (etc.), et le soutien à l'agriculture locale, particulièrement biologique, et à la permaculture. Nous souhaitons qu'à terme, l'agriculture du Canton de Genève soit entièrement biologique.

Parallèlement, il faut :

- Soutenir le label Genève Région Terre Avenir (GRTA)
- Instaurer un protectionnisme pour lutter contre la concurrence déloyale des importations étrangères
- Améliorer la qualité de vie des agriculteurs (revenu, temps de travail, pression, viabilité de l'exploitation)
- Protéger les employés agricoles par le respect ou l'introduction de CCT (salaire, temps de travail)
- Imposer à la grande distribution l'obligation d'acheter les denrées agricoles à un prix qui permet aux producteurs de vivre décemment
- Surveiller les prix à la consommation

- Soutenir les coopératives agricoles et leur développement tout autant que les petites exploitations
- Assurer la traçabilité des produits alimentaires et la transparence des informations quant à leur composition
- Encourager l'économie agricole en circuit court
- Promouvoir l'abattage à la ferme dans le respect des animaux et des normes d'hygiène
- Promouvoir l'apiculture et de la pollinisation locale

La préservation de l'environnement et du paysage de la campagne genevoise passe notamment par l'interdiction du mitage. De même, en zones urbaines, il est indispensable d'instaurer une limitation de la zone de compensation (un arbre coupé, un arbre replanté) à 300 mètres afin que les quartiers conservent leur verdure.

Nous préconisons la surveillance accrue :

- de la recherche en génie génétique, biotechnologie
- des traitements, pesticides, espèces plantées, traitements médicamenteux aux animaux, etc.

Enfin, nous sommes partisans du renforcement :

- du contrôle des marchés de rue afin de garantir la production locale, la qualité et la traçabilité
- des contrats locaux de culture afin de limiter l'importation de maladies (arbres, en particulier)

ECONOMIE LOCALE

Pour le Parti Radical de Gauche, la préférence indigène (donc aux résidents locaux) est une évidence. Il faut ainsi :

- protéger notre tissu agricole, industriel et artisanal
- soutenir les PME (qui constituent 80 % de l'emploi à Genève et en Suisse)
- soutenir le tourisme culturel et durable
- faire appliquer les conventions collectives de travail, et chasser le dumping salarial

Les nouvelles formes d'économies qui profitent à tous (coopératives, start-up, co-working, développement bio-technologique, informatique) sont à privilégier, tout comme la transition énergétique vers les énergies renouvelables et multipliées.

Nous soutenons également :

- la monnaie helvétique (CHF), ainsi que les monnaies complémentaires et/ou alternatives
- les établissements bancaires au trading éthique
- un régime fiscal qui soit favorable aux entreprises s'autofinçant (qui utilisent leurs bénéfices pour leur réinvestissement), qui favorisent la formation et le réinvestissement interne, durable et éthique

Le Parti Radical de Gauche est favorable au développement d'une économie circulaire et soucieuse du bien commun (boîte d'échanges, recyclages, etc.), et à la régulation de l'«économie de partage» (de type Uber, AirB'n'B, Blablacar, etc)

ENVIRONNEMENT

Pour le Parti Radical de Gauche, l'environnement prime sur l'économique.

C'est pour cela que nous sommes favorables à la limitation du trafic aérien (aéroport, hélicoptères), à l'interdiction des OGM dans le Canton de Genève, ainsi qu'à la diminution de l'énergie grise dans le transport des marchandises.

La lutte contre le réchauffement climatique et le désinvestissement des énergies fossiles sont des priorités. La sortie immédiate du nucléaire est non-négociable comme l'est l'arrêt immédiat de l'achat de l'électricité étrangère issue du nucléaire. Cela implique un encouragement des énergies renouvelables (solaires, éoliennes, géothermie, marées motrices, etc.), mais aussi que les SIG fournissent une production 100% écologique.

Nos axes :

- décarbonisation de l'économie
- respect et renforcement des normes OPAIR (ordonnance sur la protection de l'air)

- encouragement et renforcement des constructions répondant aux normes Minergie
- respect et le renforcement des normes OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit) (phono-absorbant, double vitrage, Minergie, etc.)
- encouragement au transfert modal (changement du moyen de transport, voiture-vélo, déduction d'impôts de non-pollueur)
- adoption du Masterplan de l'Alliance climatique suisse
- soutien aux semenciers locaux afin de lutter contre le monopole des entreprises agro-chimiques (Monsanto, Syngenta)
- principe du pollueur-payeur appliqué aux entreprises, proportionnellement à leurs bénéfices
- lutte contre l'obsolescence programmée
- limitation de l'imperméabilisation des sols (goudronnage)
- multiplication des éco-quartiers
- soutien aux activités écologiques du Canton visant à l'entretien des eaux, de la nature, de la renaturalisation de régions et de cours d'eaux
- soutien à la création de nouveaux parcs naturels en Suisse
- services de collecte, levée, transport, tri et recyclage des déchets toujours publics

MOBILITÉ

Respect et renforcement des normes :

- OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit : phono-absorbant, double vitrage, minergie)
- Opair (pollution atmosphérique)

Maintien du pôle de Recherche & Développement consacré à la mobilité avec les acteurs du Grand-Genève.

La protection des plus vulnérables est appliquée (dans l'ordre: piétons, cyclistes, deux-roues, quatre roues, poids lourds).

Développement de l'accessibilité pour les personnes handicapées et handicapables

Soutien des transports publics, de la bicyclette, en ville comme dans tout le canton.

TRANSPORTS PUBLICS

Le transfert modal se doit d'être rapide et ambitieux, il est nécessaire d'intégrer les transports publics dans tout projet routier d'importance cantonale. Il convient également de développer des parkings relais en périphérie du canton et de mettre en place des mesures incitatives fiscales ou financières. En outre, la fréquence des TPG, de jour comme de nuit, doit être optimisée, les tarifs doivent être diminués voire atteindre la gratuité. La publicité dans et sur les transports publics doit être limitée.

TRANSPORTS INDIVIDUELS

Limitation de la construction de grands parkings en plein centre ville

L'obligation de compensation de places de parking (une place de parc perdue, une de recréée) est supprimée

Les pistes cyclables sont améliorées

L'encouragement à la marche est soutenu, ainsi que la promotion des parcours piétons dans tout le canton

Création de rues et de zones piétonnes dans tous les périmètres urbains

AÉROPORT

L'aéroport de Genève demeure un service majoritairement public ; en conséquence il ne tolère aucun dumping salarial, et les salaires des employés des entreprises partenaires sont conformes aux conventions collectives.

VOIRIE ET DOMAINE PUBLICS

- Les travaux publics genevois sont effectués par des travailleurs locaux, frontaliers ou non, (et non importés de Paris ou d'autres longues distances)
- Les matériaux utilisés dans les constructions sont, dans la mesure du possible, de provenance locale (afin d'éviter par exemple le granit venant de Chine)
- Les services de voirie et de nettoyage des bâtiments publics (institutions, musées, écoles, toilettes, etc.) sont un service entièrement public
- Les employés de ces différents services sont engagés en nombre suffisant et payés selon les tarifs du fonctionnariat
- La salubrité des lieux dans lesquels la transmission des microbes est élevée (école, hôpitaux, transports, etc) doit rester une priorité
- Soutien des revendications du syndicat du SEVE, les parcs ne sont plus à l'abandon

- Préservation et développement des espaces verts (parcs, îlots, places, carrefours, toits, etc.)
- Les bancs publics sont ergonomiques, en bois traité, lavables et entretenus, et non en fer (froid en hiver)
- Les sacs-poubelles et le tri des déchets sont gratuits

INTERNATIONAL

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Nos principes :

Les accords de libre-échange au niveau international (et ceci sur les cinq continents) doivent avant tout servir les intérêts des populations locales respectives, et s'établir dans le respect de la démocratie, de la santé des gens et des coutumes et législations locales. En conséquence, le Parti Radical de Gauche combat avec vigueur la mondialisation économique sans limite et sans frontière, ainsi que les accords de type TISA, TAFTA, TFTA (Afrique), ALÉNA (Amérique du Nord), qui doivent être renégociés ou abrogés.

L'universalité des Droits de l'Homme est un principe non-négociable, qui implique que les échanges commerciaux avec les pays qui ne les respectent pas sont stoppés.

Les accords bilatéraux permettant l'ingérence de l'Union européenne dans l'économie publique et privée suisses sont abrogés. Dans cet esprit, tous ces accords doivent être soumis au référendum obligatoire.

L'OMC est réformée de sorte qu'elle serve l'intérêt général de tous les États du monde et de leurs citoyens, et non l'intérêt particulier de certains États, certaines entreprises ou multinationales.

La Suisse refuse l'entrée dans l'Union européenne telle qu'elle est conçue, administrée, et légiférée actuellement. De même, les accords Schengen doivent être renégociés ou abrogés pour garantir la sécurité du pays, notamment en rétablissant des contrôles douaniers permanents aux frontières.

L'aide envers les pays en crise économique (y compris Européens) est augmentée.

Le principe de neutralité de la Suisse dans les conflits armés est maintenu, ce qui exclut toute adhésion à l'OTAN. En outre, l'ingérence militaire, à l'exception des missions ordonnées par l'ONU, est refusée.

Le Parti Radical de Gauche s'oppose au durcissement des conditions d'octroi du droit d'asile.

Des mesures sont à prendre pour lutter contre la fuite des cerveaux.

Les fonds destinés à lutter contre la mafia internationale doivent être augmentés.

LA GENÈVE INTERNATIONALE

Le Parti Radical de Gauche soutient :

- les efforts menés par la Confédération dans le but d'augmenter les versements jusqu'à 0.7% du RNB pour le développement des pays pauvres
- la Fédération genevoise d'aide au développement avec contrôle du travail et des projets effectués par les ONG
- l'ONU et toutes les organisations internationales réellement humanistes (Croix-Rouge, Médecins sans Frontière, TRIAL, Amnesty, Greenpeace, etc.)

Nous militons pour :

- l'agrandissement de la Maison des Associations
- que les organisations internationales respectent le droit du travail helvétique avec interdiction des stages non rémunérés
- que le bien-être des organisations internationales passe après les besoins de la population genevoise
- que les organisations internationales paient des impôts (cf. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) du 14 décembre 1990, et Loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) du 23 septembre 1994).

LE « GRAND GENÈVE »

Le Parti Radical de Gauche est pour le développement de toutes les collaborations possibles au sein du Grand Genève (droits de douane, collaboration artistique, collaboration administrative, zones franches).

Cela ne peut se réaliser qu'aux conditions suivantes :

- soutien de la monnaie locale le Léman

- des conditions salariales décentes en France voisine
- le développement économique de la zone franche
- l'encouragement et le soutien au développement des transports publics (CEVA, etc.)
- une politique de diminution du trafic privé pendulaire
- une meilleure coordination des transports publics-privés
- une politiques améliorée de la gestion des P+R
- la création d'un billet forfaitaire Parking+TPG
- une réflexion sur l'aspect régional des soins (pour une étude de l'état des hôpitaux de Saint-Julien et de Bellegarde)

Tout cela dans un partenariat des acteurs concernés, tant dans le Canton de Genève, que dans les départements de Savoie ou de l'Ain, et la région Terre Sainte (VD).